



Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom « **Q.V. 2024** ». Il se déroule le **samedi 29 juin et le dimanche 30 juin 2024 au Gymnase Municipal, rue René Benoist 77860 QUINCY VOISINS, sur 6 terrains.**
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition au plus tard le jour du tirage au sort.
- 1.4 Le juge-arbitre de la compétition est **Guillaume LE PENNEC**. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **Q.V. 2024** est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs licenciés pouvant jouer en catégories sénior.
- 2.2 Les séries proposées sont **P/NC, D8/D9, R6/D7, R4/R5** dans les tableaux de **Double Dame, Double Homme et Double Mixte**.
- 2.3 Les tableaux Double Dame et Double Homme se joueront intégralement le samedi. Le tableau Double Mixte se déroulera le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou en poule unique.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **30 mai 2024**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard le



samedi **1er juin 2024**.

- 3.3 La date du tirage au sort est fixée le **vendredi 14 juin 2024**. Le CPPH sera mis à jour à cette date pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.4 Les inscriptions et les règlements se feront uniquement sur **Badnet ou Ebad**. L'inscription d'une paire ne sera validée que lorsque le deuxième joueur de la paire aura réglé ses frais d'inscription. C'est cette dernière date qui sera retenue comme date d'inscription de la paire.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**.
- 3.6 **Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux, 2€ étant reversé à la FFBaD.**
- 3.7 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement du meilleur joueur de la paire au **30 mai 2024**. Le partenaire devra avoir le classement de la série demandée ou alors un classement immédiatement inférieur.
- Exemple : Une paire D9/P11 n'est pas autorisée à s'inscrire en D8/D9, car P11 a deux classements d'écart avec la série D9.
- En cas de changement de classement avant cette date, la paire sera automatiquement reclassée dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription, le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient se retrouver en liste d'attente.
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de **7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00** (heure de convocation)
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Q.V. 2024** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-28** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
📢 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription
📢 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du



possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton est exigée sur les terrains, conforme à la circulaire « Tenues vestimentaires et publicité ». Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *RSL grade 3*. **Les volants sont fournis pour les finales.**
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au tournoi **Q.V. 2024** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement dans la perspective ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

